



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION FINANCIERE**  
**« RESTAURATION DE L'EGLISE SAN NAZARI »**  
**Commune de TORDERES**

La **Commune de TORDERES**, représentée par Madame Maya LESNE, Maire, ci-après dénommée la Commune,

D'une part  
Et

La **Communauté de Communes des Aspres**, représentée par Monsieur René OLIVE, Président, ci-après dénommée la Communauté de Communes,

D'autre part.

**PREAMBULE**

La Commune de TORDERES sollicite un Fonds de Concours pour la **RESTAURATION DE L'EGLISE SAN NAZARI - TRANCHE 2**

S'agissant de travaux hors compétence Communauté de Communes, la Commune est maître d'ouvrage de l'opération

Autres données de l'opération de l'Intérieur

066-246600449-20170615-66-17AvtFC\_Tord-DE

Ce projet a fait l'objet d'une demande de fonds de concours autorisé par Délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 21016 et finalisée par une convention entre les parties en date du 23/04/2016.

Une modification des montants restant à charge de la commune étant intervenue au regard des subventions pré-notifiées, un avenant n°1 en date du 26/05/2016 a régularisé le montant accordé, pour le porter de 44 364,00 € à 29 364,00€.

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°2**

Modification de l'article 3.b Montant attribué

Au regard des notifications définitives et du cout total des travaux ayant dû être engagés avec réévaluation de certains postes de dépenses,

Le plan de financement définitif présenté par la commune est de :  
Le coût définitif de l'opération a été estimé à : 144 289,68 €HT.  
Le montant des subventions allouées s'élève à 60 000,00 €.  
Reste à la charge de la commune le montant HT de 84 289,68€.

La Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'avenant présenté de  
+ 12 780€, portant le fonds de concours définitif à **42 144 €**.

Conformément à l'article 3-a, la Communauté, sollicitée à hauteur de 42 144,00 €, versera un fonds de concours soit 50,00 % du coût prévisionnel résiduel des travaux hors taxe et subvention.

Le reste est inchangé

A THUIR, le 15/06/2017

Le Maire de  
TORDERES

Le Président  
de la Communauté de Communes

**Maya LESNE**

**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-66-17AvtFC\_Tord-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017